

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU FRONSAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24330139700051

POSTE COMPTABLE : TRESORIE DE LIBOURNE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAUTAIRE N°24600 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	42
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	47
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.6 - Etat des engagements reçus	49
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	51
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	52
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	53

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	57
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	58
C3.2 - Liste des établissements publics créés	59
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	60
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	61

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	62
D2 - Arrêté et signatures	63

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33414	CC DU FRONSADAIS BUDGET COMMUNAUTAIRE N°24600	BP 2021
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	17 256
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	249
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 439 491,00	3 340 769,00	140,06	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	446,58	0,00
2	Produit des impositions directes/population	64,67	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	358,77	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	177,10	0,00
5	Encours de dette/population	99,34	0,00
6	DGF/population	52,23	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	17,11 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	131,10 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,36 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,69 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 388 435,00	6 190 855,06
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	46 100,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 243 679,94
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 434 535,00	8 434 535,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 275 106,98	3 511 085,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	290 767,79	88 362,74
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 33 573,23	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 599 448,00	3 599 448,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 033 983,00	12 033 983,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 044 578,12	0,00	2 205 500,31	2 205 500,31	2 205 500,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 329 431,00	46 100,00	1 272 444,00	1 272 444,00	1 318 544,00
014	Atténuations de produits	1 078 111,00	0,00	1 077 400,00	1 077 400,00	1 077 400,00
65	Autres charges de gestion courante	3 135 293,06	0,00	2 975 894,97	2 975 894,97	2 975 894,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 587 413,18	46 100,00	7 531 239,28	7 531 239,28	7 577 339,28
66	Charges financières	19 881,25	0,00	15 056,11	15 056,11	15 056,11
67	Charges exceptionnelles	4 502,00	0,00	13 853,00	13 853,00	13 853,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 811 796,43	46 100,00	7 660 148,39	7 660 148,39	7 706 248,39
023	Virement à la section d'investissement (5)	362 975,00		597 503,00	597 503,00	597 503,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	145 269,57		130 783,61	130 783,61	130 783,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		508 244,57		728 286,61	728 286,61	728 286,61
TOTAL		8 320 041,00	46 100,00	8 388 435,00	8 388 435,00	8 434 535,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 434 535,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	24 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	174 150,00	0,00	217 510,00	217 510,00	217 510,00
73	Impôts et taxes	4 724 496,00	0,00	4 532 524,00	4 532 524,00	4 532 524,00
74	Dotations et participations	1 385 893,00	0,00	1 418 810,00	1 418 810,00	1 418 810,00
75	Autres produits de gestion courante	22 403,86	0,00	20 006,06	20 006,06	20 006,06
Total des recettes de gestion courante		6 331 927,86	0,00	6 188 850,06	6 188 850,06	6 188 850,06
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	33 390,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	45 376,54		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 410 699,40	0,00	6 190 855,06	6 190 855,06	6 190 855,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	182,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		182,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 410 881,40	0,00	6 190 855,06	6 190 855,06	6 190 855,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 243 679,94
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 434 535,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	728 286,61	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 044,02	5 076,00	14 000,00	14 000,00	19 076,00
204	Subventions d'équipement versées	131 582,40	0,00	140 281,00	140 281,00	140 281,00
21	Immobilisations corporelles	320 490,97	64 504,10	181 024,80	181 024,80	245 528,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 342 689,51	221 187,69	2 430 000,00	2 430 000,00	2 651 187,69
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 807 806,90	290 767,79	2 765 305,80	2 765 305,80	3 056 073,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	44 987,76	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	407 696,29	0,00	409 801,52	409 801,52	409 801,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	146 735,89		99 999,66	99 999,66	99 999,66
	Total des dépenses financières	599 419,94	0,00	509 801,18	509 801,18	509 801,18
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 407 226,84	290 767,79	3 275 106,98	3 275 106,98	3 565 874,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	182,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	197 840,42		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	198 022,42		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 605 249,26	290 767,79	3 275 106,98	3 275 106,98	3 565 874,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	33 573,23
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 599 448,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 079 392,39	88 362,74	1 107 000,00	1 107 000,00	1 195 362,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	950 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 029 392,39	88 362,74	2 107 000,00	2 107 000,00	2 195 362,74
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	514 999,33	0,00	439 820,37	439 820,37	439 820,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	687 454,43	0,00	235 978,28	235 978,28	235 978,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	234 436,28	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 436 890,04	0,00	675 798,65	675 798,65	675 798,65
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 466 282,43	88 362,74	2 782 798,65	2 782 798,65	2 871 161,39
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	362 975,00		597 503,00	597 503,00	597 503,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	145 269,57		130 783,61	130 783,61	130 783,61
041	Opérations patrimoniales (4)	197 840,42		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	706 084,99		728 286,61	728 286,61	728 286,61

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	4 172 367,42	88 362,74	3 511 085,26	3 511 085,26	3 599 448,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 599 448,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	728 286,61
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC,...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 205 500,31		2 205 500,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 318 544,00		1 318 544,00
014	Atténuations de produits	1 077 400,00		1 077 400,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 975 894,97		2 975 894,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	15 056,11	0,00	15 056,11
67	Charges exceptionnelles	13 853,00	0,00	13 853,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	130 783,61	130 783,61
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		597 503,00	597 503,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 706 248,39	728 286,61	8 434 535,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 434 535,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	409 801,52	0,00	409 801,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	19 076,00	0,00	19 076,00
204	Subventions d'équipement versées	140 281,00	0,00	140 281,00
21	Immobilisations corporelles (6)	245 528,90	0,00	245 528,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 651 187,69	0,00	2 651 187,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	99 999,66		99 999,66
Dépenses d'investissement – Total		3 565 874,77	0,00	3 565 874,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	33 573,23
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 599 448,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	217 510,00		217 510,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 532 524,00		4 532 524,00
74	Dotations et participations	1 418 810,00		1 418 810,00
75	Autres produits de gestion courante	20 006,06	0,00	20 006,06
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 190 855,06	0,00	6 190 855,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 243 679,94
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 434 535,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	439 820,37	0,00	439 820,37
13	Subventions d'investissement	1 195 362,74	0,00	1 195 362,74
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		130 783,61	130 783,61
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		597 503,00	597 503,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 635 183,11	728 286,61	3 363 469,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	235 978,28
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 599 448,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 044 578,12	2 205 500,31	2 205 500,31
60611	Eau et assainissement	4 800,00	4 700,00	4 700,00
60612	Energie - Electricité	58 800,00	67 900,00	67 900,00
60621	Combustibles	40,00	40,00	40,00
60622	Carburants	30 800,00	31 300,00	31 300,00
60623	Alimentation	6 300,00	6 050,00	6 050,00
60624	Produits de traitement	150,00	150,00	150,00
60628	Autres fournitures non stockées	27 200,00	7 100,00	7 100,00
60631	Fournitures d'entretien	7 688,00	6 950,00	6 950,00
60632	Fournitures de petit équipement	32 190,00	38 818,00	38 818,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	2 800,00	2 800,00
6064	Fournitures administratives	5 410,00	4 710,00	4 710,00
6067	Fournitures scolaires	2 700,00	1 200,00	1 200,00
6068	Autres matières et fournitures	150,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	119 122,00	132 741,00	132 741,00
6135	Locations mobilières	14 420,00	15 700,00	15 700,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 720,00	30 500,00	30 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 193 513,12	1 429 808,31	1 429 808,31
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	200,00	200,00	200,00
6161	Multirisques	7 090,00	7 300,00	7 300,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	4 462,00	12 000,00	12 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 320,00	1 020,00	1 020,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 372,00	12 200,00	12 200,00
6226	Honoraires	29 090,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	1 840,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 048,00	4 400,00	4 400,00
6236	Catalogues et imprimés	4 060,00	5 270,00	5 270,00
6237	Publications	0,00	4 350,00	4 350,00
6238	Divers	325,00	806,00	806,00
6247	Transports collectifs	16 450,00	21 200,00	21 200,00
6251	Voyages et déplacements	3 450,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 430,00	2 960,00	2 960,00
6262	Frais de télécommunications	19 415,00	22 353,00	22 353,00
627	Services bancaires et assimilés	1 300,00	890,00	890,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 460,00	2 460,00	2 460,00
6284	Redevances pour services rendus	20 000,00	2 500,00	2 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	6 600,00	7 241,00	7 241,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	34 320,00	41 000,00	41 000,00
6288	Autres services extérieurs	209 232,00	215 007,00	215 007,00
63512	Taxes foncières	2 834,00	2 640,00	2 640,00
6358	Autres droits	420,00	420,00	420,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 357,00	4 316,00	4 316,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 329 431,00	1 272 444,00	1 272 444,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	48 500,00	38 250,00	38 250,00
6218	Autre personnel extérieur	26 170,00	33 265,00	33 265,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 133,00	2 845,00	2 845,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 411,00	9 874,00	9 874,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 881,00	1 708,00	1 708,00
6411	Personnel titulaire	567 676,00	530 225,00	530 225,00
6413	Personnel non titulaire	282 816,00	303 874,00	303 874,00
64162	Emplois d'avenir	370,00	370,00	370,00
64168	Autres emplois d'insertion	48 793,00	90 205,00	90 205,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 343,00	83 860,00	83 860,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	161 468,00	148 913,00	148 913,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 055,00	18 431,00	18 431,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 700,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 553,00	2 262,00	2 262,00
6478	Autres charges sociales diverses	740,00	600,00	600,00
6488	Autres charges	7 622,00	6 562,00	6 562,00
014	Atténuations de produits	1 078 111,00	1 077 400,00	1 077 400,00
7391178	Autres restitué* dégrèvt contrib. direct	711,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739211	Attributions de compensation	481 307,00	481 307,00	481 307,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	23 348,00	23 348,00	23 348,00
739221	FNGIR	572 745,00	572 745,00	572 745,00
65	Autres charges de gestion courante	3 135 293,06	2 975 894,97	2 975 894,97
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 600,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	2 650,00	2 650,00
6518	Autres	0,00	132,00	132,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	138 179,88	0,00	0,00
6531	Indemnités	81 330,00	81 330,00	81 330,00
6533	Cotisations de retraite	4 089,00	4 089,00	4 089,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 970,00	12 970,00	12 970,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	200,00	200,00	200,00
65548	Autres contributions	2 225 419,00	2 220 469,00	2 220 469,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	120 000,00	100 000,00	100 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	225 000,00	222 600,00	222 600,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	4 950,00	4 950,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	326 000,00	326 000,00	326 000,00
65888	Autres	5,18	4,97	4,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 587 413,18	7 531 239,28	7 531 239,28
66	Charges financières (b)	19 881,25	15 056,11	15 056,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 566,07	17 259,99	17 259,99
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 684,82	-2 203,88	-2 203,88
67	Charges exceptionnelles (c)	4 502,00	13 853,00	13 853,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	150,00	150,00	150,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	750,00	3 000,00	3 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	3 102,00	4 700,00	4 700,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	5 453,00	5 453,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	550,00	550,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	200 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 811 796,43	7 660 148,39	7 660 148,39
023	Virement à la section d'investissement	362 975,00	597 503,00	597 503,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	145 269,57	130 783,61	130 783,61
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	145 269,57	130 783,61	130 783,61
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		508 244,57	728 286,61	728 286,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		508 244,57	728 286,61	728 286,61
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 320 041,00	8 388 435,00	8 388 435,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	46 100,00
-----------------------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 434 535,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 980,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 184,56
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 203,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	24 985,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	24 985,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	174 150,00	217 510,00	217 510,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	150,00	150,00	150,00
70631	Redevances services à caractère sportif	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	102 000,00	147 760,00	147 760,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., règles	0,00	54 000,00	54 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	60 000,00	3 600,00	3 600,00
73	Impôts et taxes	4 724 496,00	4 532 524,00	4 532 524,00
73111	Impôts directs locaux	1 854 406,00	650 772,00	650 772,00
73112	Cotisation sur la VAE	343 943,00	351 486,00	351 486,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	79 801,00	79 801,00	79 801,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	38 943,00	33 892,00	33 892,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 131,00	3 301,00	3 301,00
73211	Attribution de compensation	30 421,00	30 421,00	30 421,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	173 242,00	173 242,00	173 242,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 002 409,00	2 002 409,00	2 002 409,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	177 200,00	177 200,00	177 200,00
7362	Taxes de séjour	20 000,00	30 000,00	30 000,00
7382	Fraction de TVA	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
74	Dotations et participations	1 385 893,00	1 418 810,00	1 418 810,00
74124	Dotation d'intercommunalité	697 146,00	697 146,00	697 146,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	204 132,00	204 132,00	204 132,00
744	FCTVA	500,00	30 000,00	30 000,00
74712	Emplois d'avenir	39,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	8 201,00	22 390,00	22 390,00
7473	Participat° Départements	26 420,00	24 000,00	24 000,00
7478	Participat° Autres organismes	312 270,00	306 142,00	306 142,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	48 521,00	48 000,00	48 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	16,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	81 648,00	80 000,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 403,86	20 006,06	20 006,06
752	Revenus des immeubles	22 398,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5,86	6,06	6,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 331 927,86	6 188 850,06	6 188 850,06
76	Produits financiers (b)	5,00	5,00	5,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	33 390,00	2 000,00	2 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	23 450,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	320,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 620,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	45 376,54	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	45 376,54	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 410 699,40	6 190 855,06	6 190 855,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	182,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	182,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		182,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 410 881,40	6 190 855,06	6 190 855,06

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		2 243 679,94
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 434 535,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 044,02	14 000,00	14 000,00
2031	Frais d'études	10 895,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 149,02	4 000,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	131 582,40	140 281,00	140 281,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	44 762,40	30 613,00	30 613,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	86 820,00	109 668,00	109 668,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	320 490,97	181 024,80	181 024,80
2118	Autres terrains	1,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	6 883,20	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	34 196,98	51 000,00	51 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	6 000,00	6 000,00
2152	Installations de voirie	19 958,48	30 524,80	30 524,80
2158	Autres installat°, matériel et outillage	810,00	28 000,00	28 000,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	1 251,31	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 000,00	12 500,00	12 500,00
2184	Mobilier	124 190,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 200,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 342 689,51	2 430 000,00	2 430 000,00
2313	Constructions	1 715 676,72	1 860 000,00	1 860 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	627 012,79	570 000,00	570 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 807 806,90	2 765 305,80	2 765 305,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	44 987,76	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	44 987,76	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	407 696,29	409 801,52	409 801,52
1641	Emprunts en euros	407 696,29	409 801,52	409 801,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	146 735,89	99 999,66	99 999,66
Total des dépenses financières		599 419,94	509 801,18	509 801,18
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 407 226,84	3 275 106,98	3 275 106,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	182,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	182,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	182,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	197 840,42	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	72 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	16 242,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	30 613,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	78 514,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	471,42	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		198 022,42	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 605 249,26	3 275 106,98	3 275 106,98

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	290 767,79
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	33 573,23
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 599 448,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 079 392,39	1 107 000,00	1 107 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 995,97	560 000,00	560 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	574 700,00	347 000,00	347 000,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	86 708,66	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	200 000,00	200 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	324 987,76	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	950 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	950 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 029 392,39	2 107 000,00	2 107 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 202 453,76	675 798,65	675 798,65
10222	FCTVA	514 999,33	439 820,37	439 820,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	687 454,43	235 978,28	235 978,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	234 436,28	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	234 436,28	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 436 890,04	675 798,65	675 798,65
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 466 282,43	2 782 798,65	2 782 798,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement	362 975,00	597 503,00	597 503,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	145 269,57	130 783,61	130 783,61
28031	Frais d'études	4 080,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 576,00	1 576,00	1 576,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 576,00	10 288,00	10 288,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	6 123,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	5 430,00	5 430,00
28051	Concessions et droits similaires	5 849,00	1 815,00	1 815,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	195,00	195,00	195,00
28128	Autres aménagements de terrains	557,00	907,00	907,00
28135	Installations générales, agencements, ...	4 418,80	11 018,80	11 018,80
28152	Installations de voirie	8 289,25	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	15 905,20	13 870,80	13 870,80
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 176,23	15 195,00	15 195,00
28181	Installations générales, aménagt divers	805,00	805,00	805,00
28182	Matériel de transport	34 133,70	27 298,00	27 298,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 871,65	15 600,87	15 600,87
28184	Mobilier	12 490,24	12 162,41	12 162,41
28188	Autres immo. corporelles	16 223,50	14 621,73	14 621,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		508 244,57	728 286,61	728 286,61
041	Opérations patrimoniales (9)	197 840,42	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	72 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 242,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	30 613,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 899,00	0,00	0,00
2313	Constructions	71 615,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	471,42	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		706 084,99	728 286,61	728 286,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 172 367,42	3 511 085,26	3 511 085,26

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	88 362,74
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 599 448,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 020 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					3 020 000,00								
015469G	22/10/2020	16/10/2020	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	22/10/2021	300 000,00	F		0,380	0,350	A	X Echéance constante	O	A-1
10000480415	30/08/2016	26/05/2016	Société C R C A M AQUITAINE	01/08/2017	300 000,00	F		0,600	0,601	A	X Echéance constante	O	A-1
10000480418	05/11/2017	26/05/2016	Société C R C A M AQUITAINE	05/12/2017	200 000,00	F		1,200	1,219	A	X Echéance constante	O	A-1
10000714456	21/08/2017	06/07/2017	Société C R C A M AQUITAINE	01/08/2018	300 000,00	F		0,520	0,521	A	X Echéance constante	O	A-1
10001046744	30/06/2018	25/04/2018	Société CREDIT AGRICOLE	01/07/2019	300 000,00	F		0,630	5,639	A	X Echéance constante	O	A-1
10001475508	01/08/2019	17/04/2019	Société CREDIT AGRICOLE	05/05/2020	300 000,00	F		0,720	0,720	A	X Echéance constante	O	A-1
8531050	20/04/2009	20/04/2009	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	20/04/2010	320 000,00	F		4,110	4,112	A	X Echéance constante	O	A-1
FS10071D0070	15/10/2012	21/08/2012	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	15/10/2013	200 000,00	F		4,270	4,272	A	X Echéance constante	O	A-1
MON503786EUR	03/08/2015	15/06/2015	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/09/2016	300 000,00	F		1,160	1,218	A	X Echéance constante	O	A-1
MON503786EUR	03/08/2015	15/06/2015	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/09/2016	500 000,00	F		1,590	1,622	A	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					3 020 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 606 586,41					409 801,52	17 259,99	0,00	3 980,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 606 586,41					409 801,52	17 259,99	0,00	3 980,68
015469G		0,00	A-1	300 000,00	5,75	F	0,350		49 564,28	1 050,00	0,00	168,00
10000480415		0,00	A-1	101 198,79	1,58	F	0,601		50 448,04	607,19	0,00	127,64
10000480418		0,00	A-1	136 487,78	7,92	F	1,219		16 357,24	1 637,85	0,00	104,11
10000714456		0,00	A-1	151 166,95	2,58	F	0,521		50 127,86	786,07	0,00	220,24
10001046744		0,00	A-1	201 253,38	3,50	F	5,639		49 840,37	1 267,90	0,00	476,95
10001475508		0,00	A-1	250 892,47	5,33	F	0,720		49 461,10	1 806,43	0,00	950,76
8531650		0,00	A-1	32 960,04	0,25	F	4,112		32 960,04	1 354,63	0,00	0,00
FS10071D0070		0,00	A-1	78 073,89	3,75	F	4,272		18 311,86	3 333,76	0,00	545,32
MON503785EUR		0,00	A-1	51 452,65	0,67	F	1,218		51 452,65	596,86	0,00	0,00
MON503786EUR		0,00	A-1	303 100,46	6,67	F	1,622		41 278,08	4 819,30	0,00	1 387,66
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC DU FRONSADAIS - BUDGET COMMUNAUTAIRE N°24600 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 606 586,41				409 801,52	17 259,99	0,00	0,00	3 980,68

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66114 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant, emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		10	0	0	0	0	
	% de l'encours		100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		1 606 586,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Charges c/668	Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Niveau de taux	Index					
Taux fixe (total)									0,00	0,00		
Taux variable simple (total)									0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)									0,00	0,00		
Total									0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	07-04-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	1	07/04/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	07/04/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	07/04/2016
L	2135 Inst.' générales, agencem, aménagém des constructions	12	07/04/2016
L	21538 Autres réseaux	5	07/04/2016
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	07/04/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	07/04/2016
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	07/04/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	07/04/2016
L	2182 Matériel de transport	5	07/04/2016
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	4	07/04/2016
L	2184 Mobilier CLASSIQUE	5	07/04/2016
L	2184 Mobilier JEUNESSE, CRECHE	10	07/04/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	7	07/04/2016
L	Mise en accessibilité gare de Libourne	15	22/09/2020
L	Projet Haut Mega fibre	15	22/09/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		509 801,18	509 801,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		409 801,52	409 801,52
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	409 801,52	409 801,52
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		99 999,66	99 999,66
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	99 999,66	99 999,66

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	509 801,18	290 767,79	33 573,23	834 142,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 168 106,98	III 1 168 106,98
Ressources propres externes de l'année (a)		439 820,37	439 820,37
10222	FCTVA	439 820,37	439 820,37
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		728 286,61	728 286,61
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 576,00	1 576,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	10 288,00	10 288,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 430,00	5 430,00
28051	Concessions et droits similaires	1 815,00	1 815,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	195,00	195,00
28128	Autres aménagements de terrains	907,00	907,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 018,80	11 018,80
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	13 870,80	13 870,80
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 195,00	15 195,00
28181	Installations générales, aménagt divers	805,00	805,00
28182	Matériel de transport	27 298,00	27 298,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 600,87	15 600,87
28184	Mobilier	12 162,41	12 162,41
28188	Autres immo. corporelles	14 621,73	14 621,73
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	597 503,00	597 503,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 168 106,98	88 362,74	0,00	235 978,28	1 492 448,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	834 142,20
Ressources propres disponibles	IV	1 492 448,00
Solde	V = IV – II (6)	658 305,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 190 855,06
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) ;

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657363	19	FONCTIONNEMENT	OFFICE DE TOURISME DU FRONSADAIS	Etablissement de droit public	100 000,00
65737	20	FONCTIONNEMENT	CIAS DU FRONSADAIS	Etablissement de droit public	200 000,00
65738	26	MATERIEL PREMIERS SECOURS	Collège LEO DROUJYN	Etat	1 500,00
6574	21	FONCTIONNEMENT	Association AYUMI KARATE CLUB	Association	340,00
6574	2	FONCTIONNEMENT CRECHE LA LANDE DE FRONSAC	Association LA POUSSINIÈRE	Association	117 000,00
6574	4	FONCTIONNEMENT	Association DROIT AU TRAVAIL	Association	500,00
6574	22	COMMUNICATION CHANTIER MEDIEVAL DE GUYENNE	Association LA FABRIQUE DE GUYENNE	Association	3 340,00
6574	1	FONCTIONNEMENT CRECHE VILLEGOUGE	Association LA POUSSINIÈRE	Association	128 000,00
6574	23	COMMUNICATION	Syndicat CONSEIL DES VINS DE FRONSAC	Autre personne de droit privé	5 280,00
6574	24	FONCTIONNEMENT	Association ESCALE 33	Association	1 500,00
6574	25	HORIZON D'ART	Association ZINZOLINE	Association	1 500,00
6574	5	FONCTIONNEMENT PLATEFORME MOBILITE	SARL ALTER EGO CONSEIL	Entreprise	1 100,00
6574	6	FONCTIONNEMENT	Association SPORT HANDBALL DU FRONSADAIS	Association	2 670,00
6574	7	FONCTIONNEMENT	Association SPORTIVE COLLEGE DE VERAC	Association	2 240,00
6574	8	FONCTIONNEMENT	Association COMITE JUMELAGE EUROPEEN DU CANTON DE FRONSAC	Association	4 000,00
6574	9	FONCTIONNEMENT	Association CONFLUENTS D'ARTS	Association	3 340,00
6574	12	FONCTIONNEMENT	Association ETOILE SPORTIVE DU FRONSADAIS FOOTBALL	Association	4 670,00
6574	10	FONCTIONNEMENT	Association ECOLE MUSIQUE	Association	21 500,00
6574	11	FONCTIONNEMENT	Association ETOILE SPORTIVE DU FRONSADAIS	Association	2 670,00
6574	13	FONCTIONNEMENT	Association FOYER SOCIO EDUC COLLEGE VERAC	Association	3 140,00
6574	14	FESTIVAL ROCK	Association LES APACHES	Association	670,00
6574	15	FONCTIONNEMENT THEATRE	Association MUSES § SAMOURAI	Association	3 340,00
6574	16	COFIN POSTE REFERENT EMPLOI	Association PLIE	Association	4 160,00
6574	17	FONCTIONNEMENT	Association RESEAU SANTE SOCIAL JEUNES EN LIBOURNAIS	Association	3 900,00
6574	18	FONCTIONNEMENT	Association TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS	Association	2 000,00
6748	3	TRAVAUX D'URGENCE APPONTEMENT FLOTTANT	MAIRIE D'ASQUES	Commune	5 452,80

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,89	7,89	7,89	0,00	7,89
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE	B	0,00	0,89	0,89	0,89	0,00	0,89
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,80	5,80	5,80	0,00	5,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE	C	3,00	0,80	3,80	3,80	0,00	3,80
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE ACTION CULTURELLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,80	3,80	3,80	0,00	3,80
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,00	2,49	17,49	17,49	1,00	18,49

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

CC DU FRONSADAIS - BUDGET COMMUNAUTAIRE N°24600 - BP - 2021

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		Nature du contrat (5)
CHARGE ACTION CULTURELLE	B	CULT	500	0,00	A Chargée culture	CDI agent contractuel sur emploi permanent
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		0,00	A Accroissement act	CDD agent contractuel
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	350	0,00	A PEC	A PEC
AGENT POLYVALENT	C	TECH		0,00	A PEC	A PEC
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PW : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-4 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-4 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-2 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : emplois de secrétaires de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-2* : emplois de secrétaires de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois des communes de moins de 100 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CALI			500,00
Autres organismes de regroupement			
MISSION LOCALE			35 202,00
PETR			18 841,14
SDEEG			150,00
SMICVAL			2 237 072,18
PLIE			14 106,78
SYNDICAT DE LA SAYE			14 542,97
SIETAVI			12 630,20
SGBV MORON BLAYAIS VIRVEE ET RENAUDIERE			33 354,36
GIRONDE NUMERIQUE			23 633,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	11 314 000,00	1,72	1,00	0,00	113 140,00	1,72
TFPNB	743 200,00	1,23	3,08	0,00	22 891,00	1,23
CFE	1 624 000,00	-15,24	24,00	0,00	389 760,00	-15,24
TOTAL	13 681 200,00	-49,83			525 791,00	-70,79

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

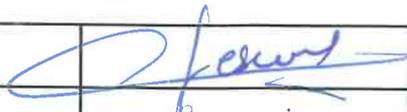
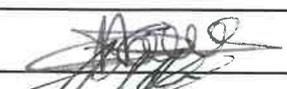
Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par Le 1^{er} Vice - Président, A. Galand
 A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 07/04/2021
 Le PRESIDENTE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 07/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARBE Richard	Pouvoir
BAYARD Jean-Marie	
BEC Dominique	
BERGEON Serge	
BEYLY Dominique	
BIGOT Christian	
BOULIN Sylvie	
BYTNAR Isabelle	
CENNI Mickaël	
CHIAROTTO Alain	
CHOLET-GABARD Eric	Excuse
DARCOS Murielle	
DUBOUREAU Jean-Marc	
DURANT Marcel	Pouvoir
DUVERGER Philippe	
EYHERAMONNO Mauricette	
GALAND Jean	
GARBUIO Laurent	
GASTEUIL Jean-Pascal	Excuse
GREAULT Valérie	
JANICOT Laurine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LESCOUL Caroline	
LOCHON Nathalie	Pouvoir
MONDON Sylvie	
MONTION Alain	Excusé
MURAT Patrice	Excusé
PALMISANO Frédéric	Excusé
REGIS Marie-France	
RICHARD Nathalie	Excusé
TILLET FAURIE Martine	
VALEIX Guillaume	
VIGIER Valérie	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.